



# BIEN ATTACHÉ, MON ENFANT EN SÉCURITÉ

## AVIS DE VÉRIFICATION

Une personne formée a vérifié un siège d'auto pour enfant dans votre voiture et a constaté que **ce siège d'auto n'était pas conforme** :

- Le siège ne convient pas au poids ou à la taille de l'enfant (**vous devez le changer**).
- La durée de vie du siège est terminée (**vous devez le changer**).
- Le siège est orienté vers l'avant trop tôt.
- La sangle de retenue n'est pas ancrée ou est mal tendue.
- La pince de poitrine est mal ajustée ou absente.
- L'espace entre le harnais et le corps de l'enfant dépasse l'épaisseur d'un doigt.
- La ceinture est utilisée trop tôt (**vous devez installer l'enfant dans un siège d'auto**) parce que :
  - L'enfant mesure moins de 63 cm en position assise (du siège au sommet du crâne);
  - L'enfant mesure 63 cm ou plus, mais la ceinture passe sur son cou et son ventre, il n'a pas le dos bien appuyé au dossier et ses genoux ne sont pas pliés au bout du siège.
- La ceinture de sécurité sous-abdominale, le baudrier ou le système d'ancrage universel (SAU) est mal utilisé.
- Autre (spécifiez) : \_\_\_\_\_

Date de la vérification : \_\_\_\_\_

La vérification est de votre responsabilité et ne fait pas foi d'une vérification annuelle.

[bienattacheoutaouais.ca](http://bienattacheoutaouais.ca)

**L'article 397 du Code de la sécurité routière** stipule qu'en voiture, les enfants qui mesurent moins de 63 cm en position assise (du siège au sommet du crâne) doivent être installés dans un siège d'auto adapté à leur poids (siège de nouveau-né, siège d'enfant ou siège d'appoint). Le siège d'auto pour enfant doit, conformément aux instructions du fabricant qui y sont apposées, être adapté au poids et à la taille de l'enfant. Il doit être fixé correctement à la banquette du véhicule et l'enfant doit être **bien attaché** dans le siège.

Ne pas respecter la loi vous expose à une amende de :

**80 \$ + frais et 3 points d'inaptitude**

Pour savoir comment installer votre siège d'auto de façon conforme et sécuritaire ou connaître l'adresse d'un membre du **Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfant** près de chez vous pour faire vérifier gratuitement le siège de votre enfant, consultez :



**bienattacheoutaouais.ca**

ou visitez le site de la SAAQ :  
**www.siegedauto.qc.ca**

Le saviez-vous?

- 1 enfant sur 2 n'est pas correctement protégé dans l'auto.
- Correctement utilisé, le siège d'auto réduit jusqu'à 70 % les probabilités de décès et de blessures graves.
- À 50 km/h, le poids d'un objet en mouvement est multiplié par 35. En cas de collision, un enfant de 9 kg (20 lb) qui est mal attaché ou qui n'est pas attaché devient un véritable boulet de 315 kg (694 lb). Il pourrait être projeté sur le tableau de bord, sur un autre passager ou être éjecté du véhicule.

Données : Société de l'assurance automobile du Québec, 2011

**Québec** 

- Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
- Société de l'assurance automobile

Avec la collaboration de :



Centres de santé et de services sociaux  
de l'Outaouais